



Rapport d'activités

2002

Table des matières

- Le Comité
- Fleur de Pavé et le bus de prévention
- Femmes aux Pieds Nus
- Activités extérieures de l'Association
- La Commission juridique
- Remerciements
- Comptes 2002

Fleur de Pavé

Avenue de Sévelin 32
1004 Lausanne

Tél : 021/661 31 21

fleurdepave@bluewin.ch

CCP : 18-105396-2

RAPPORT DU COMITE

Introduction

La composition du comité a changé durant l'année. Mercedes, avocate, président la dernière AG a laissé la place à Odile, avocate également, maintenant ainsi les compétences juridiques du

comité à flot. Gisèle a également quitté le comité et laissé la place à Martine, qui a été longtemps intervenante dans le bus de Fleur de Pavé. Notre volonté est de permettre au comité de rester en contact avec la réalité rencontrée dans la rue et dans les salons, tout en réunissant la palette de compétences nécessaires à son travail.

Nous nous réjouissons de la richesse des expériences professionnelles et de la polyvalence des personnes qui constituent le comité.

Besoins sans équivoque

Les besoins constatés par notre association sont en hausse constante. Les statistiques des contacts des permanences du bus sont révélatrices à ce titre. En trois ans, la moyenne des personnes venant au bus passe de 30 personnes à 42 par soirée. C'est pourquoi, le projet d'offrir un quatrième soir de permanence est en phase de réalisation. En ce qui concerne la prévention dans les cabarets et les salons, le nombre de salons de massage est estimé par les autorités cantonales à 180 pour le canton, dont la moitié sont situés dans l'agglomération lausannoise. Il y a 8 cabarets situés dans la ville de Lausanne. C'est pourquoi, nous continuons d'œuvrer afin que de nouvelles portes s'ouvrent au programme « Femmes aux pieds nus » dans tout le canton.

Outre ces chiffres imposants, la réalité sociale qu'ils recouvrent est complexe. C'est face à cette complexité que le comité se doit de réfléchir et se positionner afin que l'action de prévention dans ces deux milieux continue de répondre aux besoins et que les buts de l'association soient préservés.

Bénévolat : richesse et fragilité

Pour assurer son fonctionnement, Fleur de Pavé dépend principalement de l'engagement bénévole de 13 personnes professionnelles du monde médico-social. Nous comptons seulement 3 salariées équivalent à un total de 180 %. Face aux besoins grandissants, cette organisation constitue une fragilité importante. C'est pourquoi, une professionnalisation est prévue depuis plusieurs années. Elle a été repoussée pour des raisons financières. Toutefois, pour prévenir les risques d'épuisement, le comité a décidé d'engager une personne à 50 % dès septembre 2003. Cette force de travail supplémentaire permettra de renforcer la qualité et l'étendue de notre action, notamment en rendant effective cette quatrième soirée de permanence dans le bus.

Finances

Depuis plusieurs années, Fleur de Pavé fait face à un problème financier endémique. Notre budget est très serré et sans le soutien de la Loterie Romande, nous aurions un excédent de charges qui mettrait en péril notre association. Nous avons donc multiplié les contacts avec les autorités communales et cantonales. Nous avons rencontré en juin les autorités de la commune de Morges. Une nouvelle collaboration a vu le jour. Nous avons également été en lien avec M. Meystre, Secrétaire général de la Sécurité sociale de la Ville de Lausanne. En outre nous avons rencontré en décembre M. Jean Martin, médecin cantonal, et Mme Janine Resplendino, son adjointe, pour leur exposer la situation particulièrement difficile que traversait Fleur de Pavé.

Nous tenons à remercier tou-te-s nos interlocuteur-trice-s pour leur soutien et leur encouragement.

Loi sur la prostitution

La participation de Fleur de Pavé au groupe de travail cantonal et la consultation du projet de loi cantonale sur l'exercice de la prostitution a engendré une mobilisation de l'association pour une position de défense des travailleurs-euses du sexe contre l'exclusion et la discrimination.

Grâce au travail de la Commission juridique, la position de Fleur de Pavé a été répercutée dans plusieurs débats et apparitions médiatiques. C'est l'occasion pour Fleur de Pavé d'acquérir une reconnaissance non seulement symbolique, mais aussi comme interlocutrice à part entière des questions liées à l'exercice de la prostitution.

Pour le comité, Magaly Hanselmann

FLEUR DE PAVE ET LE BUS DE PREVENTION

Afin de faire face à l'augmentation des personnes prostituées fréquentant notre bus de proximité, nous avons instauré, de novembre 2001 à mars 2002, un troisième lieu de permanence sur la rue. Ce lieu intermédiaire ne nous a pas permis d'atteindre notre objectif de rendre plus fluide les passages des usagères dans le bus. Celles-ci ont peu utilisé cette nouvelle offre et, après discussion avec elles, nous avons décidé de l'interrompre et de revenir à notre formule de départ sur 2 lieux.

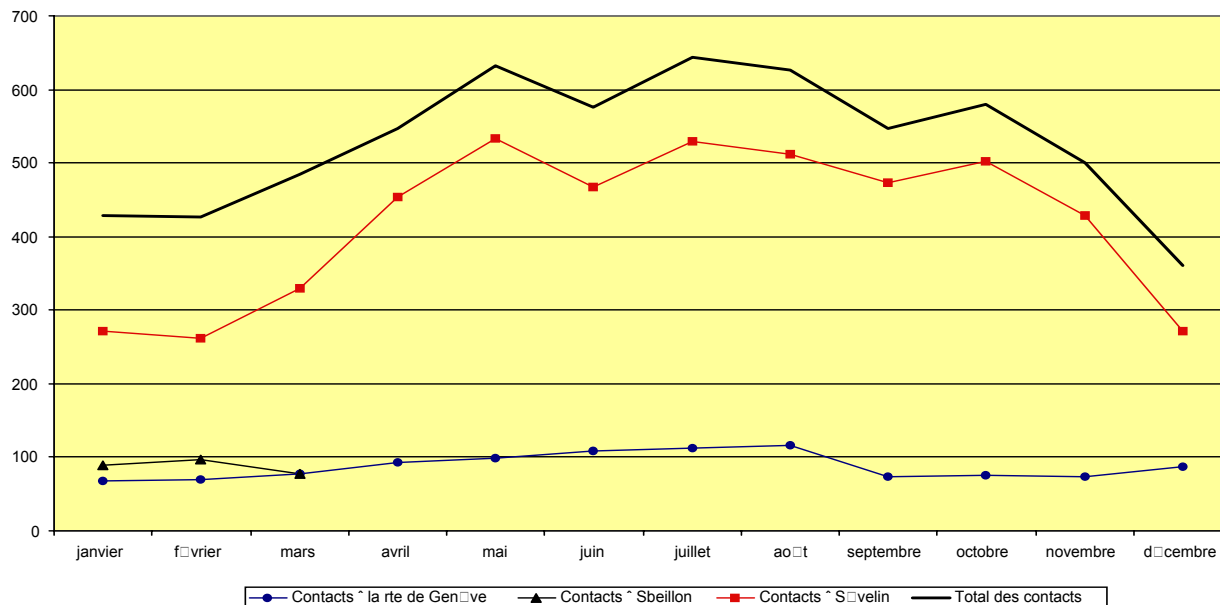
Aujourd'hui, nous poursuivons nos réflexions au sein de notre équipe et avec les personnes prostituées. Au vu des besoins rencontrés et de la demande exprimée par les usagères, nous espérons pouvoir augmenter le nombre de nos permanences de 3 à 4 par semaine dès l'été 2003. Le bus de Fleur de Pavé représente un lieu de sécurité et de reconnaissance pour les personnes travaillant sur la rue. Une présence accrue du bus correspondrait à une demande formulée par nos usagères depuis plusieurs années déjà.

Fréquentation du bus

En 2002, 153 permanences ont permis **6352** contacts dans le bus Fleur de Pavé soit 1376 de plus que l'année précédente (2001, **4976**).

Les contacts se répartissent de la façon suivante.

Nombre de contacts par mois et par lieu, 2002



Si les contacts à la rue de Genève restent stables, nous privilégions notre présence sur ce lieu, de 22h00 à minuit. Nous y accueillons les femmes prostituées toxicodépendantes, qui sont les plus vulnérables et les plus fragilisées. Par la réduction des risques associés à la consommation des produits psychotropes nous visons à permettre aux consommatrices de se maintenir dans des conditions de santé aussi bonnes que possible pendant cette période.

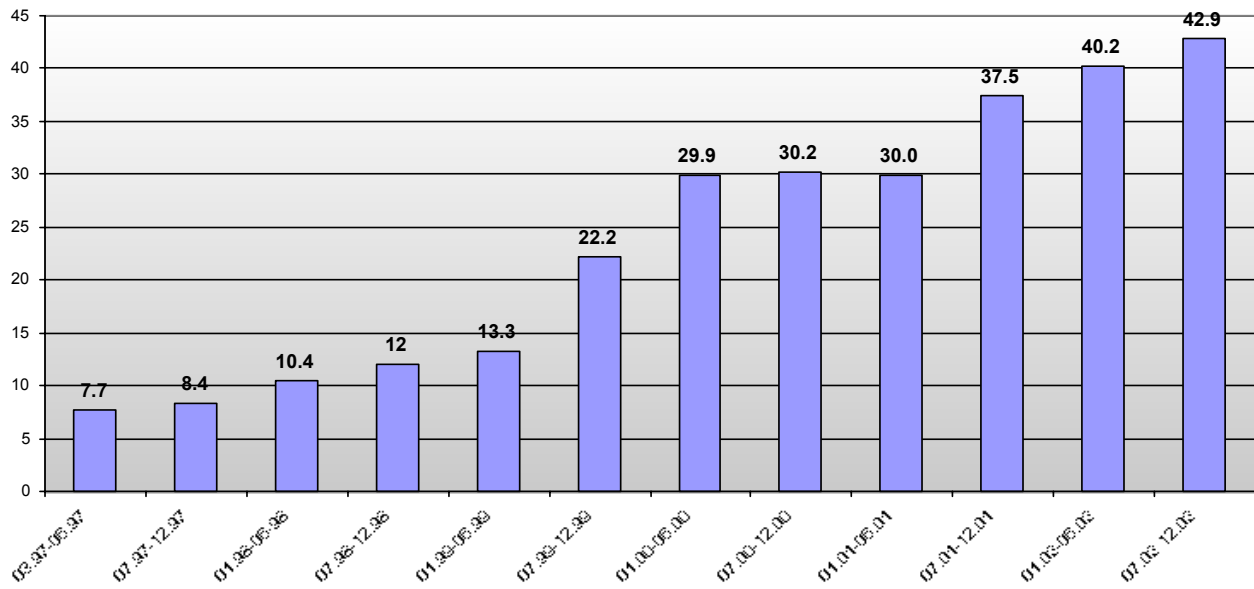
Les contacts à Sévelin sont en constante augmentation et plus particulièrement d'avril à novembre. Janvier, février et décembre sont les mois où nous avons rencontré une baisse de fréquentation. Celle-ci s'explique par la dureté du travail en hiver et le retour dans leur pays des personnes prostituées étrangères.

Juillet a été le mois le plus fréquenté avec 643 contacts pour 13 permanences. Le jeudi soir reste la permanence la plus fréquentée de la semaine (2234 contacts pour 49 permanences).

Nombre moyen de contacts par jour de permanence

Ce graphique met en évidence l'augmentation régulière du nombre moyen de contacts par jour de permanence depuis 1997.

1997-2002

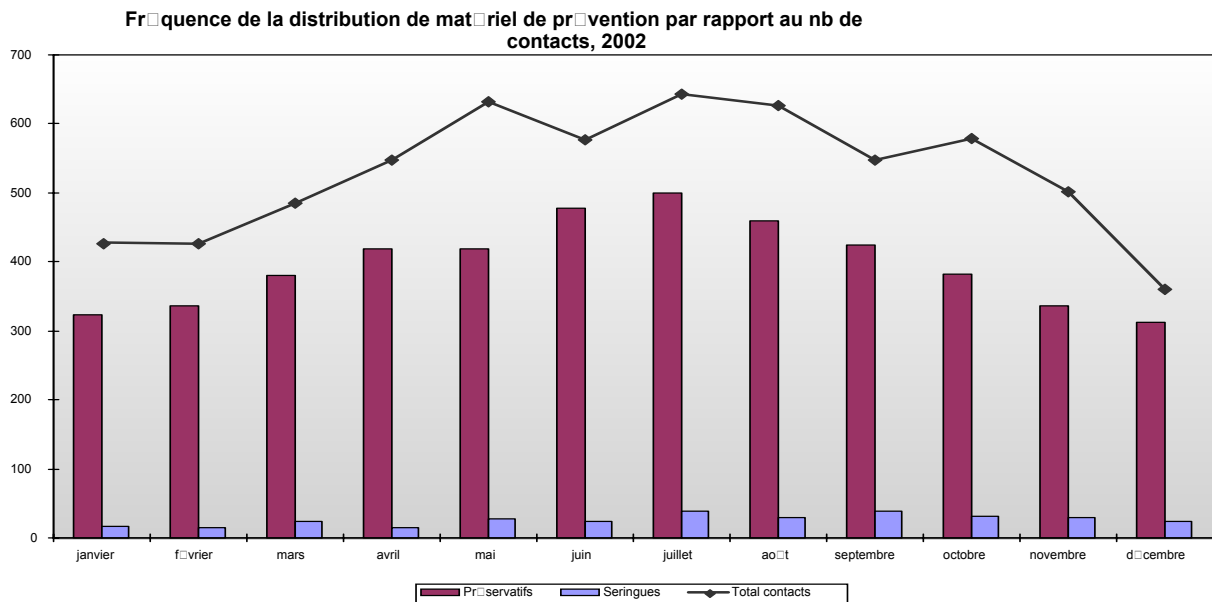


De 30 personnes en moyenne par soir de permanence à fin 2000, la fréquentation est passée de 37 personnes en moyenne à fin 2001 **pour atteindre 42 personnes en moyenne à fin 2002.**

Matériel distribué dans le bus

Nous ne comptabilisons pas le nombre de pièces remises mais le nombre de fois que du matériel est distribué. Parallèlement à la mise à disposition des usagers du bus de ce matériel de prévention (préservatifs, lubrifiants, gants en latex, mouchoirs) des informations sur l'utilisation concrète des préservatifs et sur les maladies sexuellement transmissibles sont données. Ce travail de prévention vise à favoriser l'estime de soi de personnes dont l'image que leur renvoie la société est souvent négative parce que prostituées, migrantes ou toxicomanes.

Concernant les seringues, celles-ci sont remises gratuitement aux consommatrices de substances par l'échange de seringues stériles contre des seringues usagées selon la formule n+2 (autant de seringues stériles que de seringues usagées + 2 seringues stériles). En 2002, nous avons distribué 2273 seringues stériles et récupéré 2041 seringues usagées. Notre bus reste un lieu d'approvisionnement d'appoint pour les femmes toxicomanes. Des informations portant notamment sur l'hygiène d'injection y sont également données.



Ce graphique met en relation la fréquence de la distribution du matériel avec le nombre de contacts. La distribution de préservatifs suit la courbe d'augmentation de la fréquentation du bus. Si en 2001 nous avons distribué 160'000 préservatifs, **en 2002, leur nombre s'élève à 197'000.**

L'augmentation du nombre de personnes rencontrées dans le bus est avant tout due aux femmes migrantes d'origine africaine et surtout brésilienne et de quelques femmes suisses ou européennes. Afin d'améliorer la qualité de nos prestations envers la communauté brésilienne, 3 intervenantes de la même origine travaillent avec nous dans le bus.

Pour les personnes migrantes l'exercice de cette activité est une réponse possible à des conditions économiques précaires. Elles s'inscrivent dans un processus migratoire et se prostituent parce qu'elles recherchent des moyens financiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille restée au pays.

L'équipe des intervenantes – la parité

En 2002, 16 intervenantes, avec ou sans expérience de la prostitution, ont assumé 153 permanences, à raison de 3 soirs par semaine. Nos réunions mensuelles nous permettent d'échanger sur notre pratique, sur les problèmes rencontrés dans le bus et sur la rue mais aussi de rencontrer des intervenants extérieurs. Cette année nous avons eu des échanges avec Point Fixe, l'Atelier et la police judiciaire de la ville de Lausanne.

Espace d'accueil et d'écoute, le bus de Fleur de Pavé n'offre pas de suivi individuel. Passerelle vers le réseau social, médical et juridique existant, il doit être à même d'orienter les usagères vers les structures concernées. Grâce à la présence d'intervenantes travaillant à la Pastorale de la Rue, au Sleep-In et à Entrelaçar, des liens internes existent avec le réseau.

Jocelyne Guberan a effectué un stage d'information à Fleur de Pavé du 1er juillet au 22 août. En formation d'éducatrice auprès de l'école sociale de Fribourg, sa participation au sein de notre association et du bus a été d'un grand enrichissement.

En s'assurant de la parité dans notre équipe, nous disposons de toutes les compétences requises à la bonne marche de notre action de prévention et de santé communautaire. Les 4 intervenantes issues des métiers du sexe avec lesquelles nous travaillons sont des agentes de prévention habilitées à parler de leur communauté, à en signifier les besoins, à poser de façon directe la question de la prévention du VIH et des MST. Elles mettent en évidence leurs compétences et leur savoir pour parler concrètement de prévention, d'utilisation de préservatifs (risques de rupture par exemple), de tarifs, des risques du métier.

Dès le départ, notre projet a reposé sur la parité entre femmes prostituées et intervenantes du réseau médico-social. Ce principe facilite l'acceptation de notre démarche de rue, il aide à créer des liens de confiance et force à définir les besoins des femmes au plus près de leur réalité.

En 2002, Martine Bourquin, Laurence Mermoud, Annick Kosel, Catherine Khaldi et Martine Durussel ont arrêté leur activité dans le bus de Fleur de Pavé. Nous les remercions pour leur investissement au sein de notre équipe et de l'association.

Sarah Bell, Nicole Viret, Cassia Rossetti Brasey, Jocelyne Guberan, Josie Richards, Gisèle-Claire Meylan et Michelle Granodon nous ont rejointes. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Formation continue des intervenantes

Nous avons participé à :

- Une journée de réflexion et à un bilan de nos activités avec Monsieur Stéphane Jacquemet, formateur-consultant
- Deux cours sur la réduction des risques liés à l'injection et la prévention des overdoses, organisés par le GREAT
- Une formation sur l'hépatite C, organisée par le GREAT et le Bureau suisse pour la réduction des risques
- Une formation sur la violence conjugale : comprendre, dépister, agir, organisée par le bureau de l'égalité en femmes et hommes du canton de Vaud

Don Juan, action de prévention s'adressant aux clients des travailleuses du sexe

En 2002, cette action de prévention auprès des clients des personnes prostituées de rue, subventionnée par l'Aide Suisse contre le Sida, a été reconduite à Lausanne et Genève.

Coordonné par Aspasia, le Groupe Sida Genève et Fleur de Pavé, Don Juan s'est déroulé du 24 au 28 septembre à Genève et du 1^{er} au 5 octobre à Lausanne, soit 5 nuits dans chaque ville.

299 entretiens ont été menés dans les deux villes (pour 187 en 2001) : **109** à Genève (pour 83 en 2001) et **190** à Lausanne (pour 104 en 2001). Au total, nous avons contacté **407** hommes, nombre qui correspond aux entretiens menés, interrompus et refusés.

Si, par notre action de prévention, nous tentons de sensibiliser les clients des personnes prostituées, après 4 années d'existence, nous constatons encore que les risques de transmission lors de fellations restent trop souvent méconnus et qu'un nombre trop important de clients minimisent cette prise de risque.

Don Juan nous permet de favoriser ponctuellement le contact avec les clients et de les encourager à s'interroger sur les questions de prévention. En étant là où ils sont, au moment où ils deviennent clients, nous tentons également de les intéresser à une réflexion plus approfondie sur la prostitution.

S'il est difficile de mesurer l'impact d'une telle opération, le nombre d'entretiens réalisés nous laisse supposer qu'une telle action n'est pas sans effets. De plus, en montrant aux personnes

prostituées qu'elles ne sont pas seules face aux demandes de certains clients, cette action les renforce dans leur droit de demander des relations protégées.

En conclusion

Exercer la prostitution est considéré comme une activité légale et indépendante, mais seules les personnes au bénéfice d'un permis C ou de la nationalité suisse sont autorisées à la pratiquer. Cependant, la majorité des personnes prostituées que nous rencontrons sont sans titre de séjour valable. De ce fait, les problématiques auxquelles nous sommes le plus fréquemment confrontées sont des réalités de très grande précarité et concernent les questions sanitaires (comment faciliter l'accès aux structures médicales lorsque la personne est en situation illégale) et d'abus. Lorsque des femmes sont victimes d'agressions, nous insistons sur le fait que, comme pour toute autre femme, de tels actes sont inacceptables. Elles hésitent à porter plainte parce qu'elles craignent que leur déposition ne soit prise en considération, et si elles sont clandestines, elles se heurtent à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Si nous tentons de les soutenir dans ce choix difficile, ces femmes préfèrent se taire. Dans un contexte où de nouvelles formes de prostitution se développent (salons, saunas, Internet, etc.), la prostitution de rue, qui, de plus, ne fait qu'augmenter, subit une très forte concurrence. Renforcée par les effets de la crise économique, la situation des femmes de la rue se précarise et génère de fortes tensions entre les diverses catégories de personnes qui l'exercent. De plus, le changement de cadre légal en devenir suscite également des tensions et questionnements dans les milieux concernés. Ce projet va-t-il contribuer à détériorer ou non la situation existante pour les personnes suisses ou étrangères, qui se prostituent ?

Nous avons terminé l'année par un concert de musique classique dans le quartier du Flon. Le 28 décembre, dans une salle mise à disposition gratuitement par la coopérative Textura, la pianiste Elizabeth Sombart, présidente de la Fondation Résonance à Morges, a donné ce récital gratuit pour nous soutenir. Ce moment de rencontre et de partage, avec les personnes travaillant sur la rue, a été éclairé par la présence de Plume, laquelle a été victime d'une agression sauvage dans le Flon en 2000. Merci à Madame Sombart pour ce moment de douceur.

Corinne Siffert, coordinatrice
Valérie Dupertuis, pour les statistiques

FEMMES AUX PIEDS NUS, PROGRAMME DE PREVENTION PAR LES PAIRS

But de l'action

Femmes aux pieds nus (FPN) est un programme de prévention des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST). Il s'adresse spécifiquement aux personnes migrantes travaillant dans les cabarets et les salons de massage.

L'équipe

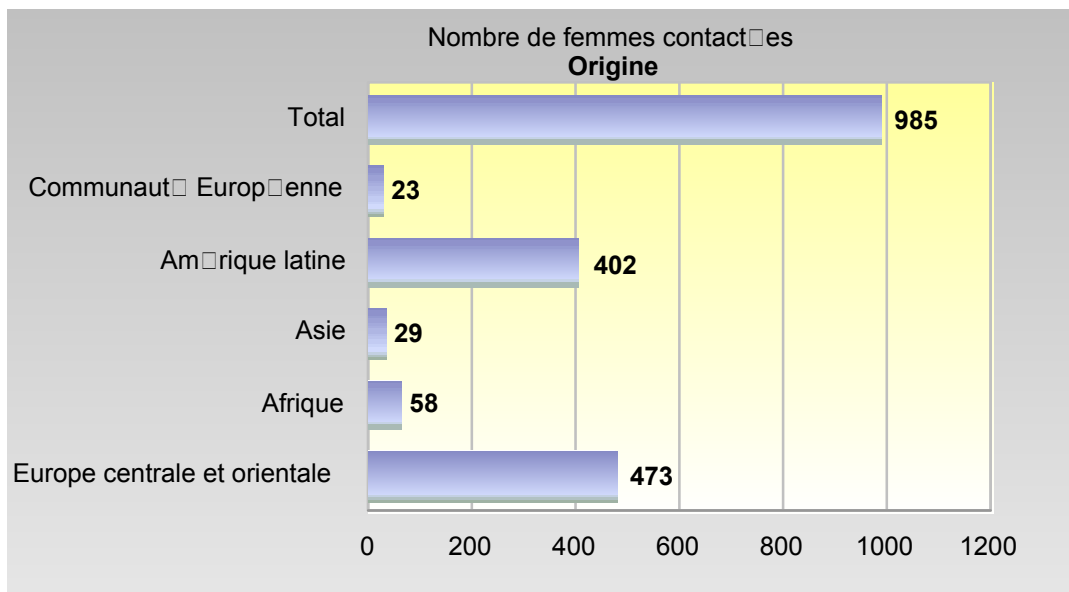
L'équipe de FPN est constituée d'une coordinatrice (50 %), de deux médiatrices brésiliennes (37 heures par mois) et d'une médiatrice russe (22 heures par mois) qui intervient prioritairement dans les cabarets.

Les deux médiatrices brésiliennes, Cassia et Luciene, parfois accompagnées par la coordinatrice, se rendent dans les salons de massages connus pour être occupés par des femmes d'origine sud américaine. Elles ont à disposition du matériel de protection et de l'information sur le safer sex. Elles encouragent les personnes contactées à se protéger systématiquement, essentiellement par la juste utilisation du préservatif, à se vacciner contre l'hépatite b et le cas échéant à utiliser le réseau de soins local.

Marguerita, médiatrice russe, fait le même travail. Accompagnée par la coordinatrice, elle se rend chaque mois dans les cabarets lausannois et morgiens qui reconnaissent, pour la plupart, la pertinence de notre action et nous reçoivent volontiers.

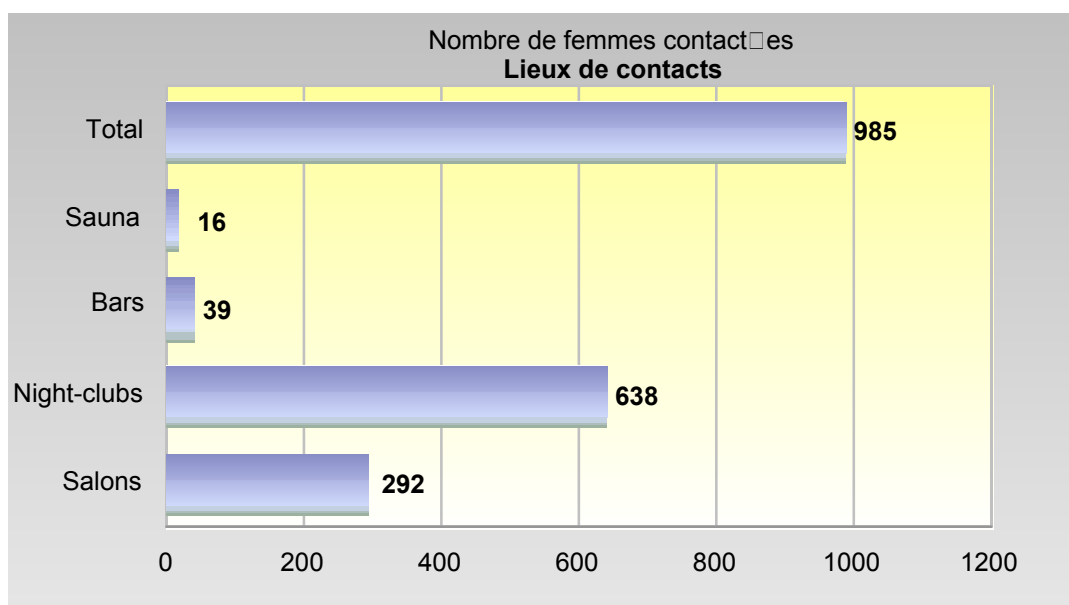
La situation vaudoise

Sur les 180 salons connus, dont la moitié dans l'agglomération lausannoise, FPN est en mesure d'assurer des entretiens réguliers dans une trentaine d'entre eux. Une partie importante de cette population demeure inaccessible à notre action. Pour étendre notre programme aux salons occupés par des femmes thaïlandaises, africaines et de l'Europe de l'Est, 3 médiatrices supplémentaires devraient être engagées, mais les ressources financières actuelles de l'association ne permettent pas à FPN de se développer dans ce sens.



Les lieux

L'essentiel de notre travail se développe dans les cabarets et les salons de massage, cependant, FPN a été sollicitée afin d'intervenir au Brasil Bar à Yverdon. Là, l'ambiance est brésilienne, les filles ne sont pas sous contrat, la consommation d'alcool n'y est pas obligatoire. Elles rencontrent le client potentiel au bar et choisissent de partir avec lui ou pas. Le patron, dès la première visite, nous a bien accueillies. Il met à notre disposition son bureau et les filles viennent nous voir par groupe de quatre ou cinq. Dans cette configuration, chaque séance d'information dure environ quarante minutes.



Les plus grosses difficultés

Les violences dont sont parfois victimes les femmes que nous rencontrons restent généralement impunies. Clandestinité, précarité, autant d'éléments qui rendent inaccessibles à cette partie de la population, les droits humains les plus fondamentaux. Dans le cas de femmes en situation de séjour tout à fait en règle, dénoncer une infraction est une démarche difficile. Les pratiques professionnelles des centres d'aide aux victimes montrent une difficulté plus grande encore pour les victimes de viol.

Deux exemples concrets en 2002

a) Dans un salon lausannois, une femme (en situation de séjour illégale) a subi un viol qui nécessite une intervention chirurgicale d'urgence. Elle est hospitalisée au CHUV. Dès sa sortie, Fleur de pavé, en collaboration avec Tandem, se mobilise dans son ensemble et propose à la victime :

- Un suivi psychologique
- Un hébergement
- Un accompagnement juridique
- Un soutien de la LAVI

La traduction est assurée par une médiatrice.

Malgré ce déploiement d'énergie et de volontés conjointes, la personne décide de renoncer à toutes ces possibilités : pressions trop fortes, peurs, résignation, non-choix ?

b) Dans l'autre cas, il s'agit d'une attaque à main armée dans un salon lausannois. Les personnes présentes sont dépouillées de leur argent, natel, bijoux et l'une des 3 filles est victime d'un viol, sous les yeux des 2 autres. Dans cette situation d'une violence extrême, et bien que la demande des femmes soit de rester enfermées dans le secret, même après le débriefing des victimes assuré par Martine Bourquin (que nous remercions chaleureusement de sa prompt intervention), nous décidons collectivement de signaler les faits (une fois anonymisés) à la police des mœurs.

Dans ces deux situations inacceptables, nous n'avons pas la possibilité de savoir si les statuts précaires des victimes, clandestines, ont joué un rôle prépondérant ou pas. Pour permettre à ces femmes, indépendamment de leurs statuts, de leurs origines, de leurs lieux d'activité d'être considérées comme n'importe quelle victime, il faut renforcer les conditions cadres permettant aux personnes concernées de faire le pas de dénoncer ou de déposer plainte. Cela signifie garantir une sécurité suffisante afin qu'elles puissent **choisir** de le faire ou non. Dans les droits devant être défendus, se trouve en priorité le droit à l'auto-détermination.

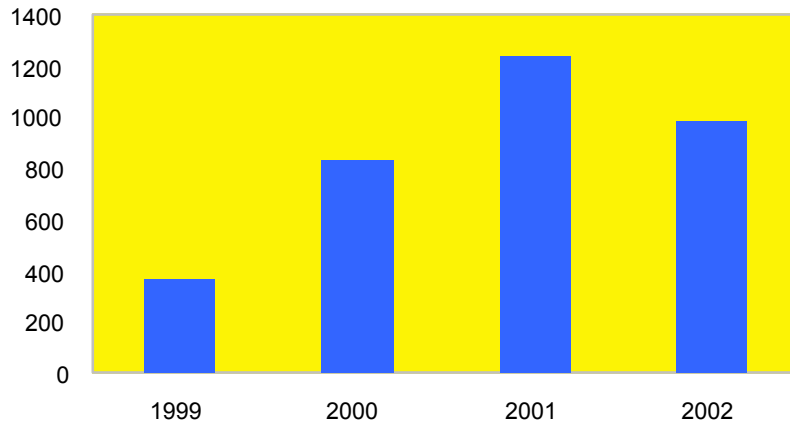
Evolution de nos méthodes d'intervention dans les cabarets

FPN est aujourd'hui connu et accepté par les directeurs de cabarets. Globalement, nous les remercions de l'accueil réservé à notre action. La difficulté reste de mobiliser l'attention des artistes que nous contactons souvent juste avant le début du spectacle ou à l'heure de l'apéritif et qui coïncide parfois avec l'arrivée des premiers clients. Pour améliorer la qualité de nos interventions, nous avons commencé à rencontrer les artistes directement sur leurs lieux d'habitation. Cette méthode, sans doute plus chronophage, permet des séances individuelles qui optimisent notre programme et augmentent l'accessibilité à nos messages. Dès la fin de la phase expérimentale, nous organiserons des séances d'information de groupe, par cabaret.

Positif

Certaines filles travaillant en salon viennent à notre bureau de Sévelin pour acheter les préservatifs par carton de 500 et lubrifiant. Pour nous c'est le signe visible que le message de prévention fait son chemin !

Nombre de contacts par année



Perspectives

Géographiquement, dans le canton de Vaud, nous sommes actives à Lausanne, Morges, Yverdon, Payerne. Nos récents contacts avec ACT, Vevey, nous montrent qu'un travail de prévention spécifique est nécessaire dans cette région. L'objectif est de développer des collaborations avec les réseaux de santé de proximité et de travailler en partenariat avec les ressources locales existantes, s'inspirant du modèle morgien qui se met en place actuellement.

L'augmentation de 25 % des contaminations par le VIH en 2002 nous motive à poursuivre et renforcer notre action dans la formation continue des médiatrices et la mise en place d'une supervision d'équipe.

Projet

Présenter pour le 1^{er} décembre 2003 une chanson qui traite de la prévention des MST. L'idée est de mobiliser, chez les personnes concernées, une participation active.

Parole aux médiatrices !

Cassia

«J'aimerais que la prévention en général élargisse sa vision et tienne compte des réalités sociales, culturelles, migratoires, politiques et économiques des personnes contactées. Que nos actions soient reliées à une action globale de lutte contre la précarité et réhabilitent le choix ».

Marguerita

« J'aimerais que mes compétences acquises tout au long de mon travail et mon expérience du terrain me donne accès à un statut professionnel en termes de temps de travail et de salaire ».

Luciene

« Il me semble très important d'intensifier la prévention auprès des jeunes qui sont potentiellement de futurs clients. Actuellement, bon nombre de clients ont une méconnaissance des risques qu'ils demandent à prendre qui semble sortie tout droit d'un autre âge ! »

Sylvianne Nicod Wils, coordinatrice FPN

ACTIVITES EXTERIEURES DE L'ASSOCIATION

Afin de répondre au mieux aux demandes des personnes prostituées, de leur faciliter l'accès aux structures existantes mais aussi de faire un travail de sensibilisation et de prévention, des rencontres, échanges d'informations et présentations ont lieu avec divers partenaires :

Associations – institutions :

- Le Cœur des Grottes à Genève, foyer pour femmes seules ou avec leurs enfants
- Sport'ouverte, Lausanne
- Point d'Eau, Lausanne
- Centre d'accueil Malley-Prairie, Lausanne
- Fondation Résonnance, Morges
- Entrelaçar, Lausanne
- Point Fixe, Lausanne
- Empreinte, Fribourg
- Aide Suisse contre le Sida

Groupes de travail :

- Réseau lausannois, dispositif seuil bas pour les personnes toxicodépendantes
- Coordination cantonale en matière de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes
- Groupe de travail sur la prévention des IVG chez les femmes migrantes
- Groupe de travail inter-administrations formé de la commission juridique de Fleur de Pavé, Tandem, office cantonal de la main d'œuvre et du placement, association vaudoise des contrôles des habitants, office cantonal des étrangers, bureau de l'égalité du canton de Vaud
- ProCoRe, réseau suisse de défense des personnes travaillant dans les métiers du sexe
- Réunions périodiques avec Aspasia et le Groupe Sida Genève pour l'action Don Juan
- Réunions régulières avec la commission juridique de Fleur de Pavé et Tandem
- **Présentations - sensibilisations:**
- Groupe radical lausannois
- Ecole Montolivet à Lausanne
- Participation à un cours sur le thème de la prostitution et santé communautaire à l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne
- Séances d'information et de présentation de Fleur de Pavé à 20 étudiantes intéressées par le thème de la prostitution pour des travaux de séminaires et de mémoires (sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne, école sociale de Sion, école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, gymnases du Bugnon, Auguste Piccard, Beaulieu, écoles d'infirmières Bois-Cerf, Chantepierre, la Source)

Presse-médias :

- Participation à la préparation de l'émission Embargo sur les clients, RSR
- Participation à l'émission Mordicus sur le miroir aux alouettes, RSR
- Article sur la nouvelle législation sur la prostitution « une loi vidée de sa substance » dans L'émilie par Caroline Crelier
- Article sur la nouvelle législation sur la prostitution « Vaud ne se donne pas les moyens de ses ambitions » dans Domaine Public par Magaly Hanselmann
- Article sur la nouvelle législation sur la prostitution « prostitution : quelle réglementation ? » dans Plaidoyer par Antonella Cereghetti Zwahlen
- Article sur la prostitution et Fleur de Pavé pour le journal « Bonne Nouvelle »
- Article sur la prostitution et Fleur de Pavé pour la revue « approches »
- Témoignage d'une professionnelle dans les métiers du sexe, dans la revue internationale francophone « Nouvelles Questions Féministes »
- Participation à un reportage sur le projet de loi sur la prostitution, journal 19h30, TSR
- Participation à l'émission Zig-Zag Café, TSR

COMMISSION JURIDIQUE

La commission juridique a poursuivi les axes de travail amorcés l'année précédente avec en ligne de mire le débat autour du projet de loi cantonal sur la prostitution et la question des migrantes victimes d'infraction sans permis de séjour. Signalons toutefois que la commission juridique a vécu un fléchissement ponctuel de ses activités (surcharge des bénévoles dans d'autres domaines).

Danseuses de cabaret

Le projet d'information ciblée aux danseuses de cabaret suit son cours sur le terrain : entre Femmes aux Pieds nus et Tandem pour les transferts de situations ; entre Tandem et les organes de contrôle (OCMP, Inspection du travail) pour les abus recensés. Le groupe inter-administrations¹ qui s'était rencontré au début de l'année n'a pas eu l'occasion de se réunir à nouveau : l'adaptation du contrat ASCO aux mesures de protection des travailleurs prévue par la Loi du travail annoncée pour janvier, puis mai 2002 n'a finalement été réalisée et portée à la connaissance des instances concernées qu'en février 2003... Le groupe de travail convoqué par Mme Maurer, cheffe du DAIC, chargé de compléter les directives cantonales et de définir des procédures de contrôle, paralysé pour les mêmes raisons, ne s'est pas rencontré durant l'année. Ces deux dossiers devront être repris en 2003. Le contenu du dépliant d'information devra être revu à la lumière des changements à venir.

Loi sur la prostitution

Lors de la procédure de consultation engagée par le Conseil d'Etat, la commission juridique a fait valoir sa position après un débat au sein de l'association. Elle souhaitait que :

- Le but de **protection** soit clairement inscrit dans les buts de la loi (article 2)
- L'obligation d'annonce soit supprimée (articles 4 et 5 pour le motif que cette mesure vide de sa substance le contenu de la loi tant pour les mesures de protection envisagées que pour le contrôle qui pourra en être effectué)

¹ Service de la population (DIRE), Office cantonal de la main d'œuvre et du placement et Bureau de l'égalité (DAIC), Contrôle des habitants de la commune de Lausanne, Association vaudoise des contrôles des habitants, Inspection du travail (Direction de la sécurité sociale de la commune de Lausanne).

Le projet qui sera soumis au Grand Conseil maintient l'obligation d'annonce. Par contre, il a été tenu compte des remarques relatives aux buts de la loi. La commission juridique s'est exprimée à diverses occasions sur le projet (commission du Grand Conseil, discussions avec des députés, table ronde au parti socialiste)².

En l'état, l'association soutient le projet de loi dans la mesure où celle-ci devrait permettre un ancrage à nos activités au nom des points 1 et 2 de l'article 2 (but). Nous pouvons, comme l'année passée, réaffirmer que si la loi pose un cadre général, c'est aux acteurs en présence qu'il appartiendra de l'infléchir à la fois dans son application (ce qui pose la question des moyens mis en œuvre pour la concrétiser) et de son interprétation (quels seront les buts réellement poursuivis).

Pour un guide des droits et obligation des personnes prostituées

Pour anticiper la mise en œuvre de la loi, la commission juridique a élaboré un projet de guide juridique à l'intention des personnes qui se prostituent. Conçu pour des femmes qui travaillent dans des conditions différentes selon le lieu (rue, salons, cabarets) et le statut (Suissesses, étrangères), il permettra également aux intervenantes du bus Fleur de pavé, aux médiatrices de Femmes aux pieds nus et aux permanentes de Tandem d'avoir une vue générale et synthétique des questions. La nouvelle version du dépliant adressé aux danseuses de cabaret sera élaborée dans ce cadre. Des recherches de financement sont en cours.

Les migrantes victimes d'infraction sans permis de séjour

La visite au « Cœur des grottes »³ nous avait convaincues de la nécessité d'amorcer les bases d'un réseau inter-institutionnel autour de la protection des migrantes victimes d'infraction dans des salons. Objectif d'un tel réseau : construction d'un cadre protecteur dans le sens de celui proposé dans les centres LAVI et qui tienne compte de la dimension liée à l'absence de statut de séjour légal. Sont en jeu les questions d'hébergement, de soutien psychosocial, d'assistance juridique et de protection par rapport à la police des étrangers.

Pour le moment, des contacts ont été noués avec le centre LAVI et les lieux d'hébergement possibles (foyer Malley-Prairie, Armée du salut, Petites sœurs de la Charité) par les intervenantes de terrain.

Le problème de la protection des femmes en infraction à la LSEE a été abordé lors d'une rencontre avec deux représentants du Service de la population. Cette prise de contact nous a permis de documenter le problème, sans plus. Comme la problématique des migrantes sans permis de séjour travaillant en salon s'inscrit dans la problématique générale des travailleurs sans permis de séjour, nous avons souhaité être intégrées à la Plate-forme asile et migration qui rassemble les œuvres d'entraide et le DIRE pour trouver des aménagements ou faire reconnaître l'existence de situations particulièrement dramatiques. Notre demande, formellement reçue, n'a pas encore été traitée.

Faire valoir ses droits

Sur le plan théorique, c'est toujours possible, dans la mesure où les faits sont dénoncés au bon endroit. Notre avocate a accompagné aux Prud'hommes une danseuse qui contestait une première décision administrative suite à une plainte qu'elle avait déposée. Elle a obtenu gain de cause. Y serait-elle parvenue sans aide extérieure ? Au moment où elle s'est adressée à nous, elle avait entrepris les premières démarches sans plus savoir comment les poursuivre pour les faire aboutir.

² Pour une perspective large de la question, lire l'article d'Antonella Cereghetti Zwahlen, *Prostitution : quelle réglementation ?* in Plädoyer, revue juridique et politique, 4/02

³ Cf. Rapport d'activités 2001

Outre le dédale juridico-administratif auquel quiconque est confronté, s'ajoutait là le problème de la langue et la méconnaissance de notre système.

Pour conclure

Les différentes questions abordées jusqu'ici s'inscrivent dans une perspective générale de protection des femmes qui se prostituent, quel que soit le lieu d'activité. Toutefois, les rapports avec l'administration sont pour le moment, fragmentés et ne portent que sur des aspects sectoriels de la problématique générale (groupe inter-administration sans mandat propre, groupe mis en place par Mme Maurer, amorces de relations bilatérales avec le juge d'instruction et avec le DIRE, participation au groupe de travail sur la prostitution).

La loi cantonale va poser un cadre légal pour des mesures de protection, de prévention sanitaire et d'ordre public. Selon la manière dont elles seront mises en œuvre, ces mesures entreront toutefois en concurrence, notamment lorsque les contrôles de police porteront sur les personnes en situation irrégulière.

Nous réfléchissons actuellement à la pertinence de proposer une plate-forme permanente réunissant tous les acteurs concernés par la problématique de la prostitution autour de cet axe de protection de manière à poser les bases d'une action concertée respectueuse des points 1 et 2 de l'article sur les buts.

Pour la commission juridique, Anne Dentan

REMERCIEMENTS

Ils sont nombreux et vont d'abord aux personnes prostituées qui nous font confiance, aux personnes actives dans l'association que cela soit dans le comité, la commission juridique, aux intervenantes du bus, aux médiatrices de Femmes aux Pieds Nus.

En 2002, nous avons pu compter sur le soutien financier par le versement de subventions ou de dons :

De la Ville de Lausanne

Du Canton de Vaud
De la Loterie Romande
De la Fondation Alfred Fischer
De la Fondation Résonance

Merci encore à toutes les personnes physiques et morales qui nous soutiennent par leurs cotisations et dons.